

**LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE MUR DE SOLOGNE
SEANCE ORDINAIRE DU 26 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de Mur-de-Sologne, dûment convoqués individuellement et par écrit le 20 octobre 2023, se sont réunis en session ordinaire, à la salle de l'Aire de Loisirs, sous la présidence de Monsieur Yves VILLANUEVA, Maire de la Commune.

Étaient présents : M. VILLANUEVA Yves, Mme CHAUVEAU Vanessa, M. COUTAN Jean-Luc, Mme FROMET Marie-Astrid, M. BAGARRE Pierre-Yves, Mme CESSAC Sylvie, M. CHAMBINAUD Daniel, Mme DO NASCIMENTO Edwige, Mme PAREY Catherine, M. LELONG Teddy, Mme WAGNER Stéphanie, M. GAUTHIER Jean-Pascal, Mme LEPINE Stéphanie, M. FERRE Jérôme, Mme MAUPOU Chantal, M. GUITTIER Philippe.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient excusés et ont donné pouvoir :

M. MOIRAS Dominique donne pouvoir à M. CHAMBINAUD Daniel.

Étaient excusés :

M. POULAS Arnaud,
Mme SIMON Ludivine.

Secrétaire de Séance : Mme CESSAC Sylvie

DELIBERATION N°2023/068 : ADMISSION EN NON VALEUR SUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023/069 : ADMISSION EN NON VALEUR SUR LE BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023/070 : ADMISSION EN NON VALEUR SUR LE BUDGET PRINCIPAL

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023/071 : CLOTURE DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DES PEUPLIERS AU 31/12/2023

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023/072 : BUDGET PRINCIPAL 2023, DECISION MODIFICATIVE N°3

Approuvée par 2 abstentions et 15 voix pour.

DELIBERATION N°2023/073 : TARIFS DE LA CANTINE POUR LE PERISCOLAIRE ET LE CENTRE DE LOISIRS A COMPTER DU 1 ER NOVEMBRE 2023

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023/074 : TRANSFERT DES COMPETENCES « EAU POTABLE », « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » ET « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU MONESTOIS (CCRM) – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCRM – RETRAIT DE LA DELIBERATION N°2023/058 DU 31/08/2023 POUR MODIFICATION

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023/075 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MUR DE SOLOGNE A LA TARIFICATION DES REPAS PAR LA COMMUNE DE COUR-CHEVERNY POUR LES ENFANTS EN SECTION ULIS ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023/076 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DE MUR DE SOLOGNE A LA TARIFICATION DES REPAS PAR LA COMMUNE DE VINEUIL POUR LES ENFANTS EN SECTION ULIS ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023/077 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU SEJOUR A LA NEIGE POUR LA CLASSE DE CM2 POUR L'ANNEE 2023-2024

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023/078 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE POUR LA COOPERATIVE SCOLAIRE – CIRQUE 2024

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023/079 : SUPPRESSION DE POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023/080 : CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET A 8/35^E

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023/081 : MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DU CABINET MEDICAL DE MUR-DE-SOLOGNE

Approuvée à l'unanimité.

DELIBERATION N°2023/082 : TRAVAUX DE LA PLACE DE LA POSTE DE MUR-DE-SOLOGNE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Approuvée par 1 abstention, 2 voix contre et 14 voix pour.

Le secrétaire de séance,
Sylvie CESSAC

Le Maire,
Yves VILLANUEVA

